



Dossier Inscription séjour

"Équestre" - Du 31 juillet au 08 août 2023

Inscription du 5 au 10 Juin 2023



Le Jeune :

Nom : Prénom :

Fille Garçon

Date et lieux de naissance : ... / ... / ... à

Les responsables légaux :

Le père

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone et mail :

La mère

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone et mail :

Numéro Allocataire CAF :

Numéro de sécurité sociale :

Bénéficiez-vous de la CMU? Oui Non

Observations particulières à prendre en compte durant le séjour :

Autorisation parentale

Nous soussignés, après avoir pris connaissance des conditions générales du fonctionnement du séjour, déclarons y souscrire et autoriser notre enfant à participer à toutes les activités prévues. D'autre part, nous nous engageons, s'il y a lieu, à rembourser le montant des frais médicaux engagés.

À,

le

Signature obligatoire

le père

la mère

le tuteur légal

Respect du droit à l'image :

En participant à ce séjour, mon enfant est susceptible d'être photographié, ces images sont destinées au seul usage des publications, plaquettes et affiches concernant les séjours.

En inscrivant mon enfant j'accepte de ce fait cette éventualité ou

Je refuse que mon enfant soit photographié (cochez la case en cas de refus)

Date et signature :

Pièces à joindre au dossier :

- la fiche d'inscription dûment remplie et signée
- la fiche sanitaire et la copie du carnet de vaccinations
- le versement d'un tiers de la participation familiale
- photocopie CMU (si bénéficiaire) et de la carte de Sécurité sociale
- photocopie de la mutuelle

Attention : tout dossier non complet ne sera pas pris en compte

Cadre réservé au service jeunesse

Dossier reçu en mairie le :



Dossier complet



Dossier incomplet

Date du complément :

Quotient CAF associé :

Condition générale séjour Août 2023

Equestre Du 31 juillet au 08 août 2023



Inscription du 5 au 10 Juin 2023

Les Dates, lieu et transport

Le séjour est prévu du lundi 31 juillet au mardi 08 Août 2023. Les jeunes seront hébergés au gîte "Au bois chalet" à May -en- Multiens (77).

Le transport aller/retour se fera par véhicule 9 places au départ de la place d'Erquinghem- Lys. Les horaires précis vous seront communiqués ultérieurement.

Les modalités de fonctionnement

Les jeunes devront faire preuve de respect envers les personnes, le matériel et les locaux. Le respect du calme et du temps de repos de chacun seront mis en avant afin de permettre à chacun de vivre pleinement ses vacances.

Les jeunes participeront aux tâches de la vie collective : préparation des repas, vaisselle, entretien des parties communes. Ils seront responsables du maintien de la propreté et du rangement de leur chambre.

L'équipe d'animation mettra en place des règles de vie avec les jeunes et veillera à leur application. Toute attitude ou comportement inacceptable (dangereux, violent, nuisible pour le groupe ou refus des règles définies) peut amener le jeune à être renvoyé dans sa famille.

Les frais alors engagés seront intégralement à la charge des parents et aucun remboursement du séjour ne sera effectué.

Les parents viendront chercher leur enfant en cas de COVID déclaré.

Les modalités de paiement

La participation familiale est fixée en fonction du quotient familial de la CAF et payable en deux versements soit :

QF < ou = 369

173,84€

370 < ou = QF < ou = 600

183,38 €

QF < ou = 601

192,92 €

Chèque à l'Ordre de Régie Unique Erquinghem- Lys

Le remboursement ne se fera que de manière exceptionnelle et sous les conditions suivantes :



Certificat médical interdisant la participation au présent séjour



Difficulté familiale imprévue



Avant le 30 juin : Le remboursement total



Après le 30 juin : Le premier versement restera acquis à la mairie, sauf si la place est pourvue par un autre jeune.